

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2009

Présents : Les Conseillers Municipaux

Absents excusés : Christina STRAPPAZZON et Jacques DOMATTI (procuration à Simone VALOT)

Secrétaire de séance : Christine HUMBERTJEAN

~ ~ ~ ~ ~

A l'ouverture de séance, Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour : travaux supplémentaires de la route de Byans.

→ **Extension du périmètre Natura 2000**

Mr Emmanuel CRETIN, chargé de mission au Syndicat Mixte de la Loue, est venu exposer aux conseillers le périmètre d'extension de la zone Natura 2000 sur la commune.

Natura 2000, qui s'appuie sur les directives oiseaux et habitats, est le projet de l'Union Européenne pour préserver la biodiversité au sein d'un réseau de sites.

Sur chaque site, un document d'objectifs (plan de gestion) doit être élaboré en concertation avec les acteurs locaux. Ce document définit les enjeux de la préservation à l'échelle du site et les moyens mis en action pour atteindre les objectifs fixés. Ces contrats financés par l'Union Européenne et l'Etat pourront être contractualisés par les propriétaires publics ou privés et les exploitants agricoles concernés.

Une rencontre s'est déjà tenue avec les agriculteurs.

Pour Liesle, l'extension englobe :

- Une partie du bassin versant du Saumont, de l'amont jusqu'à sa confluence avec la Loue
- Les coteaux de Liesle reprenant ainsi les contours de la zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Les extensions permettraient ainsi sur la surface agricole utile de proposer aux exploitants agricoles des mesures agro-environnementales territorialisées.

A l'unanimité, le conseil accepte sur le principe la proposition d'extension du périmètre Natura 2000 sur la commune. Après quelques petites modifications de plan demandées, une nouvelle proposition de plan définitif sera proposé lors du prochain conseil municipal.

→ **Travaux périscolaires**

Pour la construction du nouveau bâtiment réservé à l'usage du périscolaire, HDL a fait parvenir une estimation du coût des travaux :

. Etude de faisabilité	6 000 €
. Travaux	96 600 €
. Frais maîtrise d'œuvre :	11 592 €
. Honoraires coordinateur-SPS :	<u>1 808 €</u>
Total	116 233 € HT

Des demandes de subvention seront déposées auprès de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional. Le total des aides est estimé entre 70-80% du coût H.T.

Le Conseil accepte le plan de financement et les demandes de subvention.

→ **Location d'un garage**

Mr Pascal COLLAS demande la résiliation de son bail de location de garage communal. Il sera repris par Mr Claude AUBEL au 1^{er} novembre 2009.
Le Conseil accepte.

→ **Remboursement de frais de la fête foraine**

L'Association La Croche a animé la soirée du samedi 1^{er} août.
Il avait été convenu avec eux de leur rembourser les frais d'affiches (programme des 3 jours de fête) et de la location de la sono et de l'éclairage (150 euros).
Le Conseil accepte de rembourser les 150 euros et les 38.27 euros correspondant aux frais de communication.

→ **Demande de subvention pour un élève**

Le lycée professionnel de Vesoul demande une subvention pour l'élève François PILLOUD pour un voyage en classe de neige.
Le Conseil maintient sa décision de n'attribuer aucune aide financière aux élèves scolarisés à l'extérieur du village.
Le Conseil vote contre cette demande de subvention.

→ **Travaux supplémentaires route de Byans**

Lors d'une visite de chantier, le service Voirie du Conseil Général nous a demandé des modifications du projet, en particulier la mise en place d'une grille intermédiaire pour évacuer les eaux pluviales. Cela nécessite la pose de 58 ml de canalisation en PVC et divers travaux d'aménagement.
Le Conseil accepte ces travaux supplémentaires pour un montant de 5 140 € H.T.
Une subvention sera demandée.

→ **Divers**

- . Encaissement d'un chèque de la région de 150 € pour le fleurissement 2009.
Il sera remis sous forme de subvention à l'association « Fleurir Liesle ».
- . Effectif scolaire 2009-2010 : 68 élèves
- . Cérémonie du 11 novembre : rendez-vous à 10 heures au monument aux morts.
Une lettre d'un poilu sera lue par un élève de 3^{ème}.
- . Le panneau « voie sans issue » situé rue de Buffard est trop loin du croisement de la route et de plus masqué par une haie.
Il est demandé de le mettre plus en avant pour une meilleure lisibilité et sécurité.
- . Nouveau quartier : l'architecte du cabinet Archi & Design travaille sur des propositions de scénarii d'aménagement de la parcelle avec des solutions moins coûteuses en voirie. Mme le Maire informe que Mr PELLETIER accepte de vendre sa parcelle au prix proposé par la commune. Une réunion avec l'architecte et le groupe de travail se tiendra en mairie le 2 novembre.
- . Circulation sur la rue des petits terreaux.
La rue située au sud de la place des petits terreaux sera mise en sens unique et instaurée dans le sens Place St Etienne vers rue du Bourg Sec.

Séance levée à 23h45.